

DEC201899DR08

Décision portant nomination de M. Eric BOURHIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte n°7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN et nommant Mme Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 07 septembre 2020 ;

Considérant que M. Eric BOURHIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par CERFOS à Caen du 15 au 17 septembre 2020 et à Orléans du 29 septembre au 1^{er} octobre 2020.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Eric BOURHIS, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7374 intitulée « Interfaces Confinement Matériaux et Nanostructures » - ICMN, à compter du 02 octobre 2020.

M. Eric BOURHIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric BOURHIS, est placé sous l'autorité de la Directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 20 octobre 2020

La Directrice de l'unité
Caroline ANDREAZZA-VIGNOLLE

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON